

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2022

DOSSIER N° 09

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - BUDGET EAU POTABLE

CONTEXTE

Jusqu'à présent, les collectivités de plus de 3 500 habitants étaient tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venue étoffer les dispositions relatives au DOB en accentuant l'information aux conseillers communautaires. Le débat doit désormais s'organiser autour d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui présente notamment les grandes orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ou encore l'évolution des effectifs et des rémunérations.

Suite à la prise de compétence de l'eau potable validée par l'arrêté préfectoral 2014 DRCL BCCCL 102 du 3 novembre 2014, la communauté d'agglomération gère ce service sur les communes de Chalifert, Chanteloup en Brie, Ferrières en Brie, Lesches et Montévrain.

Les autres communes du territoire sont adhérentes au SIAEP de Lagny sur Marne, au SIAEP de Tremblay (pour Jablines) ou au SMAEP de l'Ouest Briard (pour Pontcarré).

Il convient donc d'établir un rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget eau applicable à ces cinq communes.

AVIS PREALABLE DU BUREAU :

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 7 février 2022.

NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2022

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 09 - ROB_EAU_2022.pdf ,